

Rennes, le 1^{er} octobre 2021

Le Recteur

à

Mesdames et Monsieur les secrétaires généraux des
directions des services départementaux de
l'Éducation nationale

S/C de Madame et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'Éducation nationale

Secrétariat général

Coordination paye

Affaire suivie par :

Séverine Blin

T 02 23 21 76 05

Ce.coord-paye@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Objet : Forfait mobilités durables

Références :

- Décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique d'Etat
- Arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret précédent

Le forfait mobilités durables (FMD) a vocation à prendre en charge les frais de déplacement des agents publics pour leurs trajets entre leur résidence habituelle et le lieu de travail à vélo ou en co-voiturage dès lors qu'il est justifié d'une durée d'utilisation minimale de ces modes de transports sur l'année civile.

1/Conditions d'éligibilité

Ce dispositif va concerner les agents stagiaires, titulaires et contractuels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, qu'ils soient affectés en administration centrale, en services déconcentrés ou dans un établissement public placé sous leur tutelle (notamment les établissements publics locaux d'enseignement, les établissements d'enseignement supérieur et les opérateurs de la recherche).

En revanche, sont exclus les agents bénéficiant -d'un logement de fonction sur leur lieu de travail

-d'un véhicule de fonction

-d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail

-d'un transport gratuit par leur employeur

-d'une allocation spéciale (notamment à raison de leur handicap).

2/ Trajet et mode de transport

Le forfait mobilité durable est versé pour 100 jours d'utilisation du moyen de locomotion éligible, à savoir covoiturage (covoitureur et covoituré) et cycle manuel ou à pédalage assisté (vélo personnel) pour le trajet domicile-travail exclusivement.

3/ Modalités de versement

Le montant du forfait est fixé à 200€.

Le montant et le nombre de jour requis pour bénéficier du FMD est modulé en fonction de la quotité de temps de travail de l'agent, de son temps de présence sur l'année de référence, et doit être partagé entre les employeurs en cas d'employeurs multiples.

L'agent éligible doit adresser une déclaration sur l'honneur (modèle joint) à son employeur au plus tard le 31 décembre pour l'année en cours. Le montant est payable, en une seule fraction, l'année suivant l'année civile au titre de laquelle il est demandé.

A noter : le versement du FMD est exclusif de tout autre versement lié au remboursement de frais de transports en commun ou de location de vélos

4/ Pièces à fournir

L'agent doit fournir la déclaration ci-jointe qui certifiera le mode de transport utilisé et sera complétée pour le covoiturage de tout justificatif utile: relevé de factures / paiement d'une plateforme de covoiturage, attestation sur l'honneur pour le covoiturage hors plateformes, attestation issue du registre de preuve disponible sur <http://covoiturages.beta.gouv.fr>

L'utilisation effective d'un cycle peut faire l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur, aussi il convient de pouvoir produire des factures d'achat, d'assurance ou d'entretien.

Je vous serais reconnaissant d'assurer une large diffusion de cette note auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation
Le secrétaire général adjoint

SIGNE

Vincent LARZUL

Demande de « Forfait Mobilités Durables »

Décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 et arrêté du 9 mai 2020

Document à remplir avant le 31 décembre 2021

Année civile 2021

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Nom : Prénom :

INSEE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Grade :

Discipline ou Fonction :
.....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

Etablissement d'affectation :

N° et libellé de la voie :

Code postal : Localité :
.....

ADRESSE PERSONNELLE :

N° et libellé de la voie :

Complément (N° d'appartement, boîte aux lettres, escalier, couloir, étage ou autre...) :

Lieu-dit (ou BP) :

Code postal : Localité :
.....

AUTRE EMPLOYEUR PUBLIC (LE CAS ECHANT)

Nom de l'employeur :

N° et libellé de la voie :

Code postal : Localité :

Nombre d'heures travaillées :

Nombre de jours déclarés au titre du forfait auprès
de cet employeur :

